



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau****Dix-huitième réunion**

Genève, 19-21 juin 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 juin 2023,
à 15 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. État des ratifications.
5. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention :
 - a) Résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ;
 - b) Contribution à d'autres manifestations mondiales consacrées aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la procédure électronique, accessible à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/e/18thIWRM>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion (<https://unece.org/environmental-policy/events/18thIWRM>) ou contacter le secrétariat par courrier électronique (cammile.marcelo@un.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse : www.unece.org/meetings/practical.html), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 1606.



6. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération :
 - a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion ;
 - b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints ;
 - c) Comité d'application.
7. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières.
8. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux :
 - a) Gestion de la source à la mer ;
 - b) Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières ;
 - c) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;
 - d) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;
 - e) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau.
9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.
11. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.
12. Partenariats :
 - a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et les organes créés par d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement ;
 - b) Contribution à des manifestations mondiales ;
 - c) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.
13. Séance thématique sur la participation du public à la gestion des bassins hydrographiques transfrontières.
14. Communication et gestion des connaissances.
15. Centre international d'évaluation de l'eau.
16. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail.
17. Programme de travail pour 2022-2024 et futur programme de travail pour 2025-2027.
18. Préparation de la dixième session de la Réunion des Parties par le pays hôte.
19. Appel à propositions de Parties visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties.
20. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail.
21. Questions diverses.
22. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. La dix-huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendra sous forme hybride au Palais des Nations, à Genève, du lundi 19 juin 2023 à 15 heures au mercredi 21 juin 2023 à 18 heures. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français et le russe. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau¹.
2. Les principaux objectifs de la réunion du Groupe de travail sont les suivants :
 - a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 ([ECE/MP.WAT/63/Add.1](#)) ;
 - b) Examiner les principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars) concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention ;
 - c) Passer en revue les progrès réalisés dans l'ouverture mondiale de la Convention et les activités en cours et prévues ;
 - d) Examiner l'application des décisions prises par la Réunion des Parties à sa neuvième session (Genève (modalités hybrides), 29 septembre-1^{er} octobre 2021) ;
 - e) Entamer les préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties (Ljubljana, 23-25 octobre 2024).
3. Étant donné que la réunion se tiendra selon des modalités hybrides et que de nombreuses personnes y participeront, il est demandé aux représentants de bien vouloir limiter leur intervention à deux minutes. Par ailleurs, la durée des exposés faits par des experts invités sera limitée à huit minutes. Les Coprésidents veilleront à faire strictement respecter ces limites. Les textes complets des déclarations et des exposés transmis au secrétariat pourront être diffusés sur la page Web consacrée à la réunion.

1. Ouverture de la réunion

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 15 heures-15 h 10

4. La réunion sera ouverte par les Coprésidents du Groupe de travail, Heide Jekel (Allemagne) et Peter Kovacs (Hongrie).

2. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 15 h 10-15 h 15

5. Les Coprésidents présenteront les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut). Ils se référeront au projet de programme de travail pour 2022-2024, tel qu'adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session, dont le Groupe de travail examinera l'application. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.
6. Il y aura un rappel des procédures applicables à la prise de décisions lors des réunions organisées selon des modalités hybrides, telles que le Groupe de travail les a arrêtées à sa dix-septième réunion².

¹ Voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/374649>.

² Voir [ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2](#), par. 8.

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/1)

Questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de coronavirus (ECE/MP.WAT/2021/1)

Programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)

Rapport sur l'exécution des activités au titre de la Convention sur l'eau en 2022 (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/3)

3. Adoption du rapport de la réunion précédente

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 15 h 15-15 h 20

7. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport sur la quatrième réunion conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Tallinn, 28-30 juin 2022).

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2)

4. État des ratifications

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 15 h 20-15 h 50

8. Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications de la Convention sur l'eau, du Protocole sur l'eau et la santé et de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

9. Le Groupe de travail sera invité à accueillir les pays qui sont devenus parties à la Convention sur l'eau depuis la dernière réunion du Groupe de travail, à savoir le Cameroun (1^{er} novembre 2022), le Nigéria (22 mars 2023) et l'Iraq (24 mars 2023).

Document(s) :

Document informel

Ratification status of the Water Convention, its amendments and Protocols (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/INF.1)

5. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 15 h 50-16 h 35

10. Avant de procéder à l'examen détaillé des activités actuelles et à venir relevant de la Convention, il sera fait part au Groupe de travail des principales informations de portée mondiale concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières qui doivent être prises en considération dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention sur l'eau.

a) Résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023

11. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New York, 22-24 mars 2023), en particulier de ceux concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau. Il sera informé des activités menées lors de la Conférence concernant la Convention sur l'eau, ainsi que des engagements pris.

12. Le Groupe de travail sera invité à examiner la manière dont ces résultats pourraient influencer sur les activités à mener à l'avenir au titre de la Convention.

b) Contribution à d'autres manifestations mondiales consacrées aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

13. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs de deux manifestations majeures à venir :

- Le Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social (New York, 10-19 juillet 2023), au cours duquel l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau fera l'objet d'un examen approfondi, et les résultats des discussions préparatoires régionales et mondiales sur le Forum ;
- Le Sommet sur les objectifs de développement durable (Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale) (New York, septembre 2023).

14. Le Groupe de travail sera invité à poser des questions et à débattre des moyens à mettre en œuvre pour appeler l'attention sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières avant et pendant ces deux manifestations.

6. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération

Horaire indicatif : lundi 19 juin, 16 h 35-18 heures, et mardi 20 juin, 10 heures-10 h 55

a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

15. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à mieux faire connaître la Convention et à favoriser l'adhésion à celle-ci (domaine d'activité 1, sect. 1.1). La Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), que la Réunion des Parties a adoptée à sa huitième session (Astana, 10-12 octobre 2018), prévoit également un certain nombre d'actions prioritaires visant à renforcer la coopération et les partenariats relatifs à la gestion des eaux transfrontières dans le monde, et ainsi à promouvoir le développement durable et la paix.

16. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés par différents pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de leur adhésion à la Convention. Il sera informé de différentes activités organisées au niveau national à la demande des pays (notamment des ateliers nationaux et des séances d'information en ligne), conjointement avec des partenaires, pour :

- Faire mieux connaître la Convention sur l'eau et appuyer les processus d'adhésion au niveau national ;
- Aider les nouveaux États parties à appliquer la Convention, notamment par la mise en place d'accords de jumelage.

17. Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le secrétariat, les Parties et les partenaires pour renforcer les capacités et faire connaître la Convention au niveau régional, à savoir notamment :

- La contribution à des séances de formation portant sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau ;
- Des séances et des manifestations (co)organisées au niveau régional pour mieux faire connaître la Convention et favoriser l'adhésion à celle-ci ;
- Les initiatives d'organisations régionales et d'organismes de bassin visant à renforcer les capacités nécessaires pour adhérer à la Convention et l'appliquer.

18. Le Groupe de travail formulera des observations et examinera les moyens à mettre en œuvre pour continuer à promouvoir l'adhésion à la Convention et l'application de celle-ci. Il débattrà des activités à mener dans ce domaine afin de promouvoir et de faire connaître la Convention au niveau mondial.

Document(s) :

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les processus d'adhésion ([ECE/MP.WAT/59](#))

b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

19. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à promouvoir et à faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 1, sect. 1.2) et à aider les pays à élaborer des accords et à créer des organes communs (domaine d'activité 1, sect. 1.3). Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des activités visant à appuyer les processus de coopération à l'échelle des bassins et des régions et en particulier de la promotion du guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières³.

20. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs d'un atelier mondial consacré à l'élaboration d'accords de coopération relatifs aux eaux transfrontières (Budapest, novembre 2023) et sera invité à examiner les activités à mener dans ce domaine en vue d'appuyer davantage les processus de coopération à l'échelle des bassins et des régions.

c) Comité d'application

21. Le Comité d'application présentera au Groupe de travail les résultats de sa quinzième réunion (Genève, 16 et 17 février 2023), notamment des informations sur les progrès de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie). Le Groupe de travail sera également informé des efforts déployés par le Comité pour faire mieux connaître son rôle et son mandat, ainsi que de ses projets futurs.

Document(s) :

Rapport du Comité d'application sur sa quinzième réunion ([ECE/MP.WAT/IC/2023/2](#), à paraître)

7. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif : mardi 20 juin, 10 h 55-11 h 30

22. Il est prévu dans le programme de travail pour 2022-2024 d'aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointes ou coordonnées des eaux transfrontières et à procéder à un partage de l'information (domaine d'activité 2). Le Groupe

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.21.II.E.8.

de travail sera informé de la nouvelle publication intitulée « Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters », dans laquelle sont fournies des orientations stratégiques sur la surveillance, l'évaluation et le partage des données dans un contexte transfrontières, fondées sur l'expérience acquise au niveau mondial sur ces questions.

23. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle publication intitulée « Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières », y compris les résultats de la réunion d'experts sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières (Genève (modalités hybrides), 18 et 19 avril 2023).

24. Le Groupe de travail sera informé des séances/ateliers régionaux déjà organisés et ceux prévus sur la surveillance, les informations et les données, notamment des résultats de l'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et le partage de l'information dans les bassins transfrontières en Asie centrale (Astana, 1^{er} et 2 février 2023) et des activités régionales connexes à venir.

25. Le Groupe de travail débattera des activités à mener dans ce domaine d'activité, y compris la prochaine réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (17 et 18 octobre 2023).

Document(s) :

Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters ([ECE/MP.WAT/70](#))

Document informel

Document final de l'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et le partage de l'information dans les bassins transfrontières en Asie centrale

8. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

Horaire indicatif : mardi 20 juin, 11 h 30-13 heures et 15 heures-16 h 20

a) Gestion de la source à la mer

26. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 3, sect. 3.1) afin de contribuer à ce que la gestion de l'eau à tous les niveaux soit guidée par une démarche intégrée et intersectorielle. Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier mondial sur la gestion de la source à la mer (Genève, 14-16 décembre 2022) et sera invité à débattre d'éventuelles orientations à suivre pour les travaux sur ce sujet.

Document(s) :

Principales conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » ([ECE/MP.WAT/WG.1/2023/5](#))

b) Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières

27. Le Groupe de travail sera invité à examiner les activités prévues pour promouvoir les données d'expérience recueillies dans le cadre de la Convention concernant la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières, y compris les préparatifs de l'atelier mondial sur la gestion conjointe de ces eaux (16 octobre 2023).

28. Le Groupe de travail débattera des activités à mener dans ce domaine.

c) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

29. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit d'appuyer les évaluations et dialogues intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (domaine d'activité 3, sect. 3.2). Le Groupe de travail sera informé des résultats de la septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 12 et 13 décembre 2022), des efforts visant à promouvoir la publication intitulée « Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières », de la publication d'une nouvelle brochure destinée à aider les partenaires à appliquer la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières, et des contributions aux dialogues relatifs aux efforts de coopération intersectorielle dans les bassins transfrontières.

30. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des travaux préparatoires du projet intitulé « Mécanismes régionaux pour une transformation à faible émission de carbone et à l'épreuve du climat des interactions énergie-eau-terre en Asie centrale », piloté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

31. Le Groupe de travail examinera les activités à mener dans ce domaine, notamment la préparation de la huitième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 7 et 8 décembre 2023).

Document(s) :

Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/66)

Documents informels

Rapport de la septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (TFWFEEN/2022/2)

Brochure « Transboundary Nexus Assessment (TBNA) Methodology: A participatory approach to facilitate cross-sectoral cooperation in transboundary basins⁴ »

d) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

32. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit un appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière (domaine d'activité 3, sect. 3.3). Le Groupe de travail examinera les efforts déployés pour promouvoir le Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière, au moyen d'activités menées au niveau national, de séances organisées lors de manifestations mondiales et de la production d'une note d'orientation.

33. Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier régional consacré à l'expérience internationale en matière de répartition des eaux transfrontières et aux perspectives de développement de la coopération sur l'utilisation commune des ressources en eau en Asie centrale (Astana, 2 et 3 novembre 2022).

34. Le Groupe de travail débattrait des activités à mener dans ce domaine.

⁴ Accessible à l'adresse <https://unece.org/environment-policy/water/areas-work-convention/nexus-methodology>.

Document(s) :

Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/64)

Policy brief on water allocation in a transboundary context (Note d'orientation sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière) (à paraître)

e) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

35. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités d'appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (domaine d'activité 3, sect. 3.4). Les participants seront informés du projet intitulé « Le programme de l'Union européenne pour l'environnement dans les pays du Partenariat oriental : ressources en eau et données environnementales », mené conjointement par la CEE, l'OCDE, l'Agence autrichienne de l'environnement et l'Office international de l'eau en France. Ils seront également informés de l'état d'avancement d'un projet en Asie centrale financé par l'Union européenne au titre du programme de coopération régionale renforcée entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques⁵ et mis en œuvre par la CEE en coopération avec l'OCDE.

36. Le Groupe de travail sera informé de l'évolution générale, des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées. Il sera ensuite invité à formuler des observations et à débattre des travaux futurs à entreprendre concernant les Dialogues.

9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif : mardi 20 juin, 16 h 20-17 heures

37. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à financer l'adaptation à ces changements dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 4). Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier mondial sur l'eau, l'agriculture et les changements climatiques (Genève, 17 et 18 octobre 2022) et de la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, tenue le 19 octobre 2022.

38. Le Groupe de travail sera informé des contributions apportées aux processus mondiaux sur l'eau, les changements climatiques et les catastrophes, en particulier à la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Charm el-Cheikh (Égypte), 6-20 novembre 2022), axée sur la mise en évidence du rôle de l'eau dans l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets. Le Groupe de travail sera également informé des préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties (Doubai (Émirats arabes unis), 30 novembre-12 décembre 2023), en particulier des débats sur le bilan mondial et l'objectif mondial en matière d'adaptation. Le Groupe de travail sera invité à examiner les moyens de mettre en valeur l'eau et la coopération transfrontière à cette occasion.

39. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, et des résultats de sa septième réunion (Genève, 25 et 26 mai 2023).

40. Le Groupe de travail débattera des activités à mener dans ce domaine.

⁵ On trouvera de plus amples renseignements concernant ce projet à l'adresse : <https://wecoop.eu>.

10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

Horaire indicatif : mardi 20 juin, 17 heures-17 h 20

41. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à aider les pays à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 5). Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des activités, notamment de la production d'une nouvelle note d'information sur les moyens d'accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins et les possibilités et les difficultés liées à ce financement, dans laquelle l'accent est mis sur les messages clés de la publication « *Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins* », ainsi que des activités menées au niveau national pour sensibiliser les différents acteurs aux possibilités de financement de cette coopération.

42. Le Groupe de travail sera informé des travaux menés en vue du prochain atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Genève, 5 et 6 décembre 2023) et sera invité à examiner les activités qui seront menées à l'avenir dans ce domaine.

Document(s) :

How to Accelerate the Funding and Financing of Transboundary Water Cooperation and Basin Development? Opportunities and Challenges ([ECE/MP.WAT/72](#))

Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ([ECE/MP.WAT/61](#))

11. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

Horaire indicatif : mardi 20 juin, 17 h 20-18 heures, et mercredi 21 juin, 10 heures-10 h 20.

43. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit de fournir un appui à l'établissement de rapports sur les activités menées au titre de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et de la Convention sur l'eau (domaine d'activité 6). Le Groupe de travail sera informé de l'état de la situation au niveau mondial en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant en particulier de l'ODD 6 (eau propre et assainissement), notamment pour ce qui a trait à l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau.

44. En mars 2023, tous les pays partageant des eaux transfrontières ont été invités par la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agissant en tant qu'organismes coresponsables, à soumettre avant le 30 juin leur troisième rapport sur l'indicateur 6.5.2. Pour les Parties uniquement, ce rapport devra être établi dans le cadre du troisième cycle de rapports à soumettre au titre de la Convention. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de ce cycle, des demandes d'informations et des questions générales, des considérations relatives à la qualité et à la comparabilité des rapports nationaux reçus à ce jour, ainsi que des documents d'appui disponibles, notamment le modèle de rapport, le Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD⁶ et la méthode par étapes pour le suivi de l'indicateur 6.5.2.

⁶ Publication des Nations Unies, [ECE/MP.WAT/60](#).

45. Le Groupe de travail sera également informé des résultats des manifestations régionales de renforcement des capacités et des manifestations organisées dans des bassins transfrontières par la CEE, l'UNESCO et d'autres partenaires pour sensibiliser les pays à l'importance d'établir des rapports, favoriser l'établissement de rapports de haute qualité et leur coordination au niveau des bassins, et mettre en évidence l'intérêt d'établir des rapports et de tirer parti de leur contenu.

46. Les pays seront invités à faire part de leurs expériences concernant le troisième cycle d'établissement de rapports et les progrès enregistrés dans ce domaine, ainsi que des difficultés rencontrées et des pratiques exemplaires. Le Groupe de travail débattera ensuite des étapes à venir.

Document(s) :

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention ([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

Décision IX/2 sur l'établissement de rapports ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#))

Modèle pour le troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur mondial 6.5.2 des objectifs de développement durable

12. Partenariats

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 10 h 20-11 h 10

47. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit le renforcement de la coopération avec différents partenaires et avec d'autres accords multilatéraux aux niveaux mondial et régional, l'intensification de la communication et l'amélioration de la gestion des connaissances afin de mieux appliquer la Convention et de renforcer les effets des activités menées (domaine d'activité 7).

a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et les organes créés par d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement

48. Le Groupe de travail sera informé de la coopération en cours avec différents partenaires mondiaux et régionaux, y compris les organes créés par d'autres conventions, en particulier la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et la Convention sur la diversité biologique. En particulier, il sera informé des résultats de la quatorzième session de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides (Wuhan (Chine) et Genève, 5-13 novembre 2022) et de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022) qui présentent un intérêt pour les travaux menés au titre de la Convention sur l'eau.

49. Des partenaires seront invités à rendre compte de leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment de la manière dont ils appuient les efforts de sensibilisation et d'application de la Convention et de ses principes aux niveaux mondial et régional. En particulier, le Groupe de travail sera informé des activités de coopération menées avec des partenaires travaillant au niveau mondial tels que le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, ONU-Eau et l'Union interparlementaire.

50. Les représentants des institutions qui appuient la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau régional, notamment les commissions régionales, des organisations régionales telles que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, l'Union pour la Méditerranée et l'Organisation des États américains, et des communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, seront invités à faire

rapport sur les synergies avec la Convention sur l'eau et les efforts déployés conjointement pour favoriser une meilleure connaissance et une application renforcée de la Convention et de ses activités dans différentes régions.

51. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 16-18 novembre 2022). Il sera invité à examiner les différents moyens à mettre en œuvre pour renforcer la coopération dans les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole.

Document(s) :

Programme de travail du Protocole sur l'eau et la santé pour la période 2023-2025 (à paraître)

b) Contribution à des manifestations mondiales

52. Le Groupe de travail sera informé des contributions qu'il est prévu d'apporter au dixième Forum mondial de l'eau (Bali (Indonésie), 18-24 mai 2024) et à la Semaine mondiale de l'eau de 2023 (Stockholm, 20-24 août 2023). Le Groupe de travail examinera les moyens de promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau dans le cadre de ces manifestations.

c) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

53. Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, y compris du séminaire intitulé « Emerging risks in accidental water pollution : focus on natural hazard-triggered accidents » (Nouveaux risques dans le domaine de la pollution accidentelle des eaux : gros plan sur les accidents déclenchés par les catastrophes naturelles) qui a eu lieu dans le cadre d'une réunion du Groupe spécial mixte d'experts (Budapest, 5 et 6 octobre 2022).

13. Séance thématique sur la participation du public à la gestion des bassins hydrographiques transfrontières

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 11 h 10-13 heures et 15 heures-15 h 20

54. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit l'organisation de séances thématiques consacrées à différents aspects de la gestion intégrée des ressources en eau en marge des réunions de la Convention (domaine d'activité 3, sect. 3.1). Le Groupe de travail est invité à participer à une séance thématique interactive sur la participation du public à la gestion des bassins hydrographiques transfrontières, y compris s'agissant de la prise en compte des questions de genre.

Document(s) :

Document informel

Programme de la séance thématique ([ECE/MP.WAT/WG.1/2023/INF.2](#))

14. Communication et gestion des connaissances

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 15 h 20-15 h 30

55. Le Groupe de travail sera informé des dernières activités de communication menées, telles que les publications dans les médias sociaux, les communiqués de presse réguliers, la diffusion de nouvelles et l'édition du bulletin trimestriel de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé.

15. Centre international d'évaluation de l'eau

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 15 h 30-15 h 45

56. La Réunion des Parties a adopté le programme de travail pour 2022-2024 du Centre international d'évaluation de l'eau, qui est accueilli par le Kazakhstan. Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau et des activités futures prévues.

Document(s) :

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2022-2024 et décisions ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#)).

16. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 15 h 45-16 h 30

57. Le Groupe de travail sera informé de l'état des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2022-2024, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris des contributions financières, des dépenses et des besoins financiers. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations à ce sujet.

58. Les Parties ainsi que les autres États et organisations intéressés seront invités à dire au Groupe de travail s'ils comptent contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail, conformément à la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, adoptée par la Réunion des Parties à sa neuvième session.

Document(s) :

Rapport sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2022 ([ECE/MP.WAT/WG.1/2023/4](#))

Décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#))

17. Programme de travail pour 2022-2024 et futur programme de travail pour 2025-2027

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 16 h 30-17 h 10

59. Le Groupe de travail examinera la progression de l'application du programme de travail au titre de la Convention pour 2022-2024 et, au besoin, procédera à des ajustements. Les premiers enseignements tirés de l'expérience seront présentés et examinés.

60. Le secrétariat communiquera au Groupe de travail des informations sur les modalités proposées et les étapes prévues pour l'établissement du programme de travail pour 2025-2027. Le Groupe de travail débattera et conviendra de la manière d'élaborer ledit programme, pour examen à sa dix-neuvième réunion (Genève, 3-5 juin 2024). Pour faciliter les débats qu'il tiendra à sa prochaine réunion quant aux domaines d'activités prioritaires pour la période 2025-2027 et aux activités connexes, il sera ensuite invité à faire part de ses idées sur les travaux à mener en priorité au titre de la Convention au cours de la prochaine période triennale, compte tenu de l'état d'avancement des activités du programme de travail en cours, des enseignements tirés de son exécution, des tendances générales et des besoins recensés. Il est prévu que le Groupe de travail demande à ses Coprésidents d'élaborer, en coopération avec le Bureau, une proposition de programme de travail pour examen à sa prochaine réunion.

Document(s) :

Programme de travail pour 2022-2024 ([ECE/MP.WAT/63/Add.1](#))

18. Préparation de la dixième session de la Réunion des Parties par le pays hôte

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 17 h 10-17 h 30

61. Le Groupe de travail sera informé des plans et de l'état d'avancement des préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties, qui se tiendra du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana. Il examinera la proposition et étudiera comment contribuer aux préparatifs.

19. Appel à propositions de Parties visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 17 h 30-17 h 40

62. Le secrétariat présentera l'appel à propositions de Parties visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties en 2027, qui a été diffusé à tous les points de contact conformément à la décision IX/4 concernant la procédure relative aux propositions de Parties visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#)). Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations et à poser des questions.

Document(s) :

Call for proposals to host the eleventh session of the Meeting of the Parties to the Water Convention in 2027 (Appel à propositions de Parties visant à accueillir la onzième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau en 2027)

20. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 17 h 40-17 h 50

63. Le Groupe de travail sera informé des dates et du lieu de sa prochaine réunion. Il sera également informé des dates d'autres réunions prévues au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

21. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 21 juin, 17 h 50-18 heures

64. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

22. Clôture de la réunion

65. Les Coprésidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 21 juin 2023 à 18 heures.